

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 28 février 2020

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

Délégations

Bruno Lemaitre représentera la commune à l'assemblée générale du Parc Jurassien de la Combe-Grède le mardi 10 mars prochain à Saint-Imier ; Dave von Kaenel participera à une information de la Préfecture du Jura bernois à propos du « Projet de points de rencontre d'urgence dans le canton de Berne (PRU BE) » le mercredi 1^e avril prochain à Tramelan.

Collège

Le chantier du collège avance bien, vous trouverez des informations détaillées à ce propos dans une prochaine édition de la Feuille d'Avis du district de Courtelary.

Vêtements usagers

Texaid nous fait savoir que 4'643 kg de vêtements usagés ont été collectés à Villeret en 2019.

Qualité de l'eau

Les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite au prélèvement effectué le 27 janvier 2020 à la rue de la Vignette 22 (école enfantine). Température mesurée in-situ : 7.9°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. Pour trouver des informations complémentaires à propos de ce prélèvement nous vous invitons à consulter le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.villeret.ch/fr/Administration/Index-thematique/Qualite-de-l-eau.html>.

Le Conseil municipal

Villeret, le 24 février 2020